

Les décisions :

Approbation du compte-rendu du CEVU du 13 mars 2003,
Approbation des nouveaux montants des droits perçus par l'Université lors de l'inscription administrative,
La validation du document « Les inscriptions administratives, profil des étudiants et caractéristiques socio-démographiques,
Approbation de la convention de partenariat avec le Lycée Paul Duez de Cambrai,
Approbation des propositions de la commission EVE,
Election du Vice-président en charge de la recherche,
Approbation des modalités de la mobilité académique à l'étranger,
Approbation de la constitution d'un catalogue des cours E.C.T.S,
Constitution de la commission de validation des modules « Sport, Culture, Citoyenneté »,
Attribution de subventions à des associations d'étudiants,
Avis sur l'attribution et la répartition des primes pour charges administratives et responsabilités pédagogiques.

1 - l'approbation du compte-rendu du CEVU du 13 mars 2003

Le président de séance, Monsieur KABILA, souhaite la bienvenue aux conseillers, il leur fait part du nom des personnes excusées ou qui ont donné pouvoir, le quorum étant atteint il invite les conseillers à procéder à l'approbation du compte-rendu du CEVU du 13 mars dernier.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Approbation des nouveaux montants des droits perçus par l'Université lors de l'inscription administrative,

Monsieur KABILA donne la parole à Madame SCHREVEL qui indique qu'à ce jour tous les montants ne sont pas fixés et qu'elle ne peut donner l'information. En revanche, elle informe les conseillers qu'il est proposé :

- d'augmenter les frais de dossier de 0.13 euro pour obtenir des droits de scolarités arrondis qui seraient :

- 1 : 160 euros (1er et 2ème cycle DEA - DU - préparation habilitation)
- 2 : 288 euros (MST - IUP - DESS - Doctorat – DRT – habilitation)
- 3 : 421 euros (ingénieurs)

- d'arrondir de la même façon les droits spécifiques aux boursiers.

Mise au vote cette proposition est adoptée à l'unanimité moins une voix contre

3 - La validation du document « Les inscriptions administratives, profil des étudiants et caractéristiques socio-démographiques.

Monsieur KABILA donne la parole à Mademoiselle Karine GIRARD, rédactrice du document. Mademoiselle GIRARD commente les données en précisant que celles-ci ont été arrêtées au 15 janvier 2003 et validées mais qu'elles ne prennent pas en compte les inscriptions tardives.

Monsieur DEBRUILLE relève cette précision en signalant que pour l'IUT 21.11% des inscriptions des apprentis ne sont pas comptabilisées. Madame LEJEUNE pose la question de la source de ces informations ; Mademoiselle GIRARD lui répond qu'il s'agit du service central de la scolarité. Monsieur DESRUMAUX fait remarquer que la consultation d'Apogée est ouverte à tous, que ce logiciel donne des informations en temps réel ce qu'on ne peut demander à un document qui n'est que le reflet d'une situation à l'instant T.

Il n'y a pas de vote sur ce point

4 - Approbation de la convention de partenariat avec le Lycée Paul Duez de Cambrai

Monsieur KABILA donne lecture de la convention et la soumet au vote.

La convention de partenariat avec le Lycée Paul Duez de Cambrai est adoptée à l'unanimité.

5 - Approbation des propositions de la commission EVE

Monsieur KABILA donne la parole à Monsieur BRICOUT, Vice-président des ressources humaines, ce dernier demande à Monsieur BLIN chargé de diriger la Commission de la Charte évaluation des enseignements à l'UVHC de bien vouloir commenter le projet.

Monsieur BLIN fait savoir aux Conseillers que cette charte s'inscrit dans la démarche qualité, que son élaboration a commencé le 22 mai 2002 et qu'elle a été présentée le 16 juin dernier aux directeurs de composantes.

Cette charte, distribuée à tous, définit des principes dans un cadre législatif et réglementaire rappelé en introduction, en particulier, elle s'inscrit dans le contrat quadriennal de développement de l'U.V.H.C. pour 2002-2005.

Les conseillers après discussion demandent les amendements suivants :

que le mot « évaluation » employé plusieurs fois, soit toujours suivi de «des enseignements »,

que la rédaction du 4ème principe devienne « L'UVHC met en œuvre les moyens nécessaires à la mise en place de l'évaluation des enseignements ;

- quant au 5ème principe il devra citer les élus dans les personnes auxquelles il doit être rendu des comptes de la pratique de l'évaluation des enseignements et des évaluations induites.

Monsieur KABILA propose de voter cette charte en tenant compte des propositions d'amendements.

La charte est adoptée à l'unanimité

6 - Election du Vice-président en charge de la recherche

Monsieur KABILA fait part de la démission de Monsieur Christophe DELEBARRE du poste de Vice-président en charge de la recherche, pour se consacrer à la Direction de l'ENSIAME.

Monsieur KABILA propose la candidature de Madame MAIRESSE au poste de Vice-président et met cette proposition au vote. Monsieur Frédéric DESPRES Secrétaire général adjoint, rappelle les modalités du vote et préside le scrutin. Le dépouillement fait apparaître que

La candidature de Madame MAIRESSE est approuvée à l'unanimité

7 - Approbation des modalités de la mobilité académique à l'étranger

Monsieur KABILA donne la parole à Monsieur THOMAS, Vice-président en charge des relations internationales.

Monsieur THOMAS, donne lecture du texte remis à chaque conseiller et le commente en précisant qu'il s'agit d'une mise au point sur les répartitions financières des aides à la mobilité dont l'un des buts est de supprimer les cumuls.

Il faut retenir dans les conditions générales d'attribution que les bourses sont réservées uniquement aux étudiants préparant des diplômes nationaux, dans un souci d'équité entre les boursiers sur critères sociaux et les ERAMUS. La bourse moyenne est d'un montant envisagé de 300 euros.

Le problème des étudiants qui ne sont ni boursiers, ni de famille aisée est posé par Monsieur GOUAZE, celui de la condition de diplômes nationaux par Monsieur ROUZE.

Dans les deux cas Monsieur THOMAS précise que les textes de Bruxelles sont clairs et que l'on doit s'y conformer car ils sont rédigés pour éviter les cas marginaux et les cumuls. Cependant la discussion s'engage sur le concept de « diplôme national » et ses conséquences. Monsieur KABILA fait remarquer que les Diplômes Universitaires devraient être intégrés à des licences professionnelles et Madame ESCHER-KOLSKI souligne le fait que sans conditions claires il n'y a pas de gestion possible, se conformer aux conditions précises des textes c'est préserver l'intérêt du plus grand nombre d'étudiants.

Une question concernant les stages est posée par Monsieur DESRUMAUX, en effet, les stages en entreprise ne font pas l'objet de financement. Madame escher-KOLSKI répond que si le stage est de caractère académique, il entre dans les conditions d'attribution. Monsieur STARZINSKI fait remarquer qu'il faudra dans ce cas revoir les conditions générales, en effet, les stages commencent souvent avant que l'étudiant puisse suivre un semestre de cours. Il est proposé de supprimer l'article 3 des conditions générales. Et d'avoir recours à la Commission d'examen des candidatures de l'UVHC pour tous les cas particuliers ou litigieux.

A la fin de ces échanges, Monsieur KABILA propose de voter le texte précisant le cadre de la mobilité académique à l'étranger.

Le vote est unanime.

8 - Constitution d'un catalogue des cours E.C.T.S.

Monsieur KABILA informe les conseillers de l'obligation de créer un catalogue ECTS des enseignements, en français et en anglais. Il demande donc à toutes les composantes de bien vouloir renseigner la maquette fournie. Ce travail doit être terminé pour le 1er novembre prochain.

Ce point ne comporte pas de vote.

9 - Constitution de la commission de validation des modules « Sport, Culture, Citoyenneté ».

Monsieur KABILA présente aux conseillers le texte constitutif de la création à l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis d'une commission de validation des modules « citoyenneté » dans le cursus Licence. Ceux-ci souhaitent voir ajouter le terme « concernée » après le mot « composante » et à l'avant dernier paragraphe préciser : un étudiant élu par ses pairs.

Monsieur KABILA rappelle qu'il faut encore définir qui va saisir cette Commission dont la gestion est confiée à Monsieur BLAISE.

10 - Attribution de subventions à des associations d'étudiants

Monsieur KABILA propose l'examen de deux nouvelles demandes de subventions d'associations étudiantes il s'agit de :

l'association des étudiants et anciens de l'IUP GSAI pour le projet « de la seconde vers l'Université et l'Entreprise » dont le montant est de 250 euros et, association C.arts P.Diem de la FLLASH pour encourager des jeunes artistes pour un montant de 1000 euros.

Après discussion le vote porte sur une attribution de 250 euros à la première association et 700 euros à la seconde.

Vote à l'unanimité

11 - Avis sur l'attribution et la répartition des primes pour charges administratives et responsabilités pédagogiques.

Monsieur KABILA donne la parole à Monsieur DESRUMAUX, Vice-président en charges de finances, celui-ci distribue le document de l'année passée et décrit les contextes économiques, législatifs et réglementaires dans lesquels ces primes s'inscrivent désormais.

Le sujet est porteur de débats et d'échanges.

Ce après quoi, Monsieur KABILA demande un vote sur le tableau type de primes possibles.

Vote à l'unanimité

Les présents :

Président de séance Monsieur KABILA

Collège A –

Secteur 1

Messieurs GOUAZE et HERRERAS et STARZENSKI

Secteur 2

Messieurs GRYBA avec pouvoir de Monsieur ALIMEHMETI.

Secteur 3

Monsieur FABRE avec pouvoir de Monsieur LE POUTRE présent en fin de séance.

Collège B –

Secteur 2

Madame RIVENQ-MANHAJ et Messieurs PILETTE et GOUTIN

Secteur 3

Messieurs DEBRUILLE et ROUZE

Collège IATOSS :

Mesdames LEJEUNE et LOURENCO avec pouvoir de Madame BOUVAR

Collège Usagers :

Secteur 1

Monsieur CHOUCHE (secteur 1) avec pouvoir de Monsieur AMMOUS (secteur 2)

Invités permanents :

Mesdames CAMION, ESCHER-KOLSKI, FLAMENT, LERAY, MINISINI, MORGAND, RADTKE et SCHREVEL

Messieurs BERNARD, BLAISE, BRICOUT, DESRUMAUX, MAYEUR, THOMAS et TUGORES

Et : Madame GIRARD et Messieurs BLIN, DESPRES et HERTZLOR

Se sont excusés :

Mesdames KALINSKI

Messieurs DARRAS, KACZMARECK, SCHOONHEERE, DURETZ, CROCFER, BASSINET, DELEBARRE

Les pouvoirs donnés par les personnalités extérieures n'ont pu être attribué faute de présent dans ce Collège.